

1 Plan de plafond réfléchissant - Ouvrages de démolition, au 19^{ème} étage
 Echelle : 1:100

Légende - Plafond réfléchissant - Ouvrages de démolition :

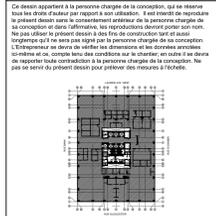
- Enlever le luminaire fluorescent et s'en débarrasser. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Enlever le luminaire fluorescent et s'en débarrasser. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Enlever le projecteur vers le bas et s'en débarrasser. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Conserver le motif de quadrillage existant de plafond suspendu à barres en tôle et son carrelage insonorisant.
- Enlever le quadrillage de plafond suspendu et à barres en tôle et le carrelage insonorisant et les pièces composantes connexes et s'en débarrasser.
- Conserver le plafond suspendu en gypse et les pièces composantes connexes.
- Enlever l'installation existante d'éclairage sur rail et s'en débarrasser. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Enlever le projecteur existant d'orientation vers le bas et s'en débarrasser. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Enlever le plafond suspendu existant en gypse et les pièces composantes et connexes et s'en débarrasser.

Notes du dessin - Plafond réfléchissant - Ouvrages de démolition :

- 1 Enlever la valence d'éclairage existante et s'en débarrasser.
- 2 Conserver la finition existante du plafond du foyer d'ascenseur(s).
- 3 Enlever la cloison suspendue existante en gypse.
- 4 Enlever les diffuseurs en forme de boîte d'œufs et les luminaires de montage sur dalle. Se reporter aux dessins d'électricité afin de retrouver les détails pertinents.

Notes générales - Plafond réfléchissant - Ouvrages de démolition :

1. Il relève de l'Entrepreneur de se reporter à tous les renseignements compris dans le Devis.
2. L'Entrepreneur se doit de lire le présent dessin concurremment avec tous les autres dessins qui sont compris dans le présent jeu de dessins. En outre, il se devra de signaler toute contradiction ou toute divergence entre les dessins et ce, avant la mise en route des travaux.
3. L'Entrepreneur sera tenu responsable de tout endommagement aux cloisons, plafonds et finis existants ainsi qu'aux autres pièces composantes et existantes qui se doivent d'être conservés; en outre, il devra en être de même lorsqu'il s'agit de l'endommagement de locaux adjacents.
4. Se reporter aux dessins de mécanique et d'électricité afin de retrouver la portée des ouvrages de démolition.
5. À moins d'indications contraires, l'Entrepreneur devra enlever et remettre au Représentant du Ministère tous les articles qui ne seront pas utilisés comme faisant partie de la nouvelle construction.
6. Aux endroits à partir desquels auront été enlevés des cloisons se prolongeant d'une dalle à l'autre, on se devra de prolonger le plafond existant et suspendu et à motif de quadrillage et à barres en tôle et ce, en conformité avec les exigences. Fournir et installer de nouveaux carreaux de plafond insonorisants et ce, en conformité avec les exigences. Le style et la couleur devront s'assortir à ce qui constitue la couleur et le style existants. Fixer solidement et en place les motifs de quadrillage de plafond neuf existant et ce, en conformité avec les exigences.
7. Afin de tenir compte des ouvrages de démolition de la mécanique, l'Entrepreneur devra enlever et remettre le motif existant de quadrillage de plafond suspendu et à barres en tôle et les carreaux insonorisants et correspondants et ce, en conformité avec les exigences. Se reporter aux dessins de mécanique. Dans la mesure du possible, l'Entrepreneur se devra d'éviter de couper les principaux fers de suspension des barres en tôle.



L'entrepreneur sera responsable de ses actes et omissions et de ceux de ses employés et de ses sous-traitants. Il ne sera pas responsable de la conception ou de la construction de l'ouvrage.

David Gibbons Architectural Designer 2503
 REGISTRATION INFORMATION
 LWG Architectural Interiors Inc. 42687

L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions, sur place et faire part à l'ingénieur de toute contradiction.

03	Document de soumission	2019-01-15
02	Doc. à 50%, à soumettre à l'examen du client	2018-03-09
01	Doc. à 80%, à soumettre à l'examen du client	2018-02-16

révisions	description	date
A	A detail no. 1"	
B	B location drawing no. 1"	
C	C drawing no. 1"	

project projet
Locaux temporaires et de type générique de la Tour de l'ouest de l'EL
 300 ouest, avenue Laurier, Ottawa (On)
 drawing dessin

Plan de plafond réfléchissant - Ouvrages de démolition, au 19^{ème} étage

Echelle : Selon les annotations

Designed By	RB & MB	Compu par
Date	2118-01-26	(aaaa/mm/jj)
Drawn By	MB	Dessiné par
Date	2118-03-09	(aaaa/mm/jj)
Reviewed By	BW	Examiné par
Date	2118-01-26	(aaaa/mm/jj)
Approved By	BW	Approuvé par
Date	2118-01-26	(aaaa/mm/jj)
Tender		Soumission
Project Manager	Brent Cheff	Administrateur de projets
Project no.		N° du projet
	R.088901.013 (17096)	
Drawing no.		N° du dessin
	ID12	